NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/510
20 septembre 1990
ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/
ESPAGNOL/RUSSE

Quarante-cinquième session
Point 62 f) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Page
I.	INTRODUCTION	1
II.	RENSEIGNEMENTS RECUS DES GOUVERNEMENTS	3
III.	Chine	3
	Mexique	4
	Qatar	7
	République socialiste soviétique d'Ukraine	7

* A/45/150 et Corr.1.

qp.

I. INTRODUCTION

1. Le 16 sécembre 1985, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/152 L, intitulée "Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement", dont le dispositif se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Décide d'adopter la partie pertinente du rapport de la Commission du désarmement;

2. Prie la Conférence du désarmement d'accélérer l'exécution des activités prévues dans la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement et énumérées dans le rapport de la Commission du désarmement;

3. Invite tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, à :

a) Réaffirmer leur attachement à la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement;

b) Réaffirmer qu'ils s'engagent à atteindre l'objectif final du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace;

c) Adopter des mesures concrètes et pratiques en vue d'empêcher le déclenchement d'une guerre, en particulier d'une guerre nucléaire;

d) Prendre les mesures appropriées pour arrêter et inverser la course aux armements nucléaires, afin d'améliorer le climat international et d'accroître l'efficacité des négociations sur le désarmement;

e) Redoubler d'efforts dans le déroulement de la Campagne mondiale pour le désarmement;

4. Prie le Secrétaire général de présenter chaque année à l'Assemblée générale un rapport sur l'application de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement."

2. En application du paragraphe 4 de cette résolution, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 16 février 1990, prié tous les Etats Membres et non membres de l'Organisation de présenter leurs vues et propositions. A ce jour, le Secrétaire général a reçu de la Chine, du Mexique, du Qatar et de la République socialiste soviétique d'Ukraine des réponses dont le texte est reproduit à la section II ci-après. Les réponses reçues ultérieurement seront publiées dans un additif au présent rapport.

II. RENSEIGNEMENTS RECUS DES GOUVERNEMENTS

CHINE

[Original : chinois]
[25 juin 1990]

1. Il y a 10 ans, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, qui énonce les objectifs spécifiques que les activités internationales de désarmement devraient atteindre au cours de la Décennie. Grâce au soutien et aux efforts des peuples épris de paix dans tous les pays et à l'évolution de la situation internationale, on a commencé ces dernières années à enregistrer certains progrès dans le domaine du désarmement international qui avait traversé une longue période de stagnation. On a obtenu quelques premiers résultats, mais les objectifs spécifiques de la deuxième Décennie du désarmement n'ont pas été pleinement atteints et les tâches à accomplir pour faire progresser la cause du désarmement restent nombreuses et difficiles.

2. Le Gouvernement de la République populaire de Chine a toujours mené une politique étrangère indépendante en faveur de la paix. Il est opposé à l'hégémonisme et à la politique du plus fort, est favorable à un désarmement véritable qui puisse conduire à la paix dans le monde et assurer la sécurité de tous les pays et prône la création d'un nouvel ordre politique international juste et raisonnable, fondé sur les cinq principes de la coexistence pacifique. Fidèle à cette position, la Chine a au cours de la décennie écoulée non seulement cherché à participer largement aux efforts de désarmement déployés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux, mais aussi présenté des propositions raisonnables sur une vaste gamme de questions importantes en matière de désarmement. En outre, elle a pris unilatéralement une série de mesures concrètes pour favoriser le désarmement et le maintien de la paix dans le monde, en réduisant notamment de 1 million ses effectifs militaires, et contribuant par là à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement. Ces mesures sont notamment les suivantes :

a) Au début des années 1980, la Chine a commencé à utiliser ses industries et techniques militaires aux fins de la production civile, sur une grande échelle;

b) Depuis 1981, elle a cessé ses essais nucléaires dans l'atmosphère;

c) En 1982, elle a adhéré à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination;

d) En 1983, elle a adhéré à l'Accord régissant les activités des Etats sur la Lune et les autres corps célestes;

e) En 1983, elle a adhéré au Traité sur l'Antarctique;

f) En 1984, elle est devenue membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);

g) En 1984, elle a adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction;

h) Entre 1985 et 1987, elle a réduit de 1 million le volume de ses effectifs militaires;

i) En 1987, elle a organisé à Beijing, en coopération avec le Département des affaires de désarmement de l'ONU, la Conférence régionale de l'ONU pour la Campagne mondiale pour le désarmement;

j) En 1988, elle a signé un accord avec l'AIEA par lequel elle offrait d'appliquer à une partie de ses installations nucléaires les garanties de l'Agence;

k) En 1989, elle a entamé des négociations avec l'Union soviétique concernant l'Accord sur la réduction mutuelle des forces armées dans les zones frontalières et l'orientation à suivre pour renforcer la confiance dans le domaine militaire, Accord qui a été signé l'année suivante;

l) Au cours de la Décennie, la part des dépenses militaires dans le budget de la Chine a baissé d'année en année.

3. Cette année, la Commission du désarmement a adopté par consensus la Déclaration faisant des années 1990 la troisième Décennie du désarmement. Cette déclaration énonce les principaux objectifs à atteindre et tâches à accomplir en matière de désarmement au cours de la Décennie. Le Gouvernement chinois, qui approuve les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration, se consacrera à la cause du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et y contribuera comme il se doit.

MEXIQUE

[Original : espagnol]
[16 juillet 1990]

1. Dans sa résolution 40/152 L du 16 décembre 1985, l'Assemblée générale a invité tous les Etats à réaffirmer leur attachement à la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement.

2. Le Mexique est attaché aux principes et objectifs de ladite déclaration comme en témoigne sa participation active aux débats sur le désarmement aussi bien dans les organes délibérants que dans les instances de négociations, dans le cadre des efforts inlassables qu'il déploie pour atteindre l'objectif final du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

3. En raison même de cet attachement à la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement et avant l'adoption éventuelle d'une déclaration proclamant la troisième Décennie, il convient de faire le point de la situation en matière de désarmement.

4. Si la communauté internationale a pu recenser un certain nombre de signes encourageants, comme cela avait été le cas lors de l'évaluation des résultats de la première Décennie du désarmement, le Gouvernement mexicain constate avec regret que les objectifs énoncés dans la Déclaration proclamant la deuxième Décennie du désarmement (résolution 35/46) sont pour la plupart restés lettre morte.

5. Il convient de rappeler que le début de la Décennie des années 80 offrait un tableau des plus sombres - augmentation démesurée des dépenses mondiales en armements et risque de voir la course aux armements s'étendre à l'espace alors que les deux superpuissances avaient suspendu tout dialogue.

6. Cette situation a amené les dirigeants de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède à publier le 22 mai 1984 la première d'une série de déclarations dans le cadre de l'initiative de paix et de désarmement, qui souligne entre autres ce qui suit :

> A l'heure actuelle, la survie de l'humanité est en péril. L'accélération de la course aux armements, l'intensification des tensions internationales et l'absence de dialogue constructif entre les Etats dotés d'armes nucléaires ont accru le risque d'une guerre nucléaire. Une telle guerre, même si elle était menée avec une partie seulement des stocks nucléaires existants, apporterait la mort et la destruction des peuples.

7. Ces dernières années, la communauté internationale s'est félicitée de la reprise des négociations bilatérales et de la conclusion, en 1987, de l'accord sur les missiles de portée intermédiaire en Europe; elle a néanmoins continué de souligner combien il était urgent d'engager des négociations multilatérales sur les questions prioritaires dans le domaine du désarmement, notamment sur la cessation complète des essais nucléaires.

8. La communauté internationale, préoccupée devant l'absence de négociations sur la cessation complète des essais nucléaires, a été amenée à envisager la possibilité d'atteindre cet objectif en apportant un amendement au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Le Gouvernement mexicain espère que la conférence qui aura lieu à cette fin en janvier 1991 permettra de réaliser cet objectif si important dans le contexte des négociations multilatérales sur le désarmement.

9. La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, n'est parvenue à aucun accord au cours de la Décennie.

10. Dans la Déclaration proclamant la deuxième Décennie du désarmement, il était indiqué qu'un programme global de désarmement devrait être élaboré "de toute urgence", et le Comité du désarmement a été prié d'accélérer ses travaux à cette fin. Aujourd'hui, 10 ans plus tard, nous constatons que dans son dernier rapport, le Comité spécial se borne à indiquer sur une question aussi importante qu'il est convenu "de reprendre ses travaux en vue de résoudre les questions en suspens dans un proche avenir, lorsque les circonstances seront plus favorables à l'accomplissement de progrès à cet égard" (document CD/955).

11. Au cours de la Décennie écoulée, deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ont été consacrées au désarmement, l'une en 1982 et l'autre en 1988. Le simple fait que ces sessions aient eu lieu a mis en évidence l'intérêt croissant et la priorité qu'accorde la communauté internationale aux questions de désarmement; il n'a toutefois pas été possible au cours de l'une ou l'autre de ces sessions de parvenir à un accord satisfaisant. Le seul résultat concret a été le lancement de la Campagne mondiale pour le désarmement qui devait permettre de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement.

12. Parmi les rares succès enregistrés, sur le plan multilatéral, au cours de la Décennie écoulée, il convient de citer la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement (1987) qui, bien que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies n'y aient pas participé, s'est traduite par une reconnaissance sur le plan politique du rapport existant entre le désarmement et le développement. A propos des répercussions sur l'économie mondiale du niveau des dépenses militaires, le paragraphe 27 du Document final de la Conférence (A/CONF.130/39) contient la déclaration suivante :

> La situation actuelle de l'économie mondiale doit aussi être vue dans le contexte de la course aux armements. Dans certains pays, les déficits importants provoqués par les dépenses militaires, joints aux effets cumulatifs de la hause des taux d'intérêt qui s'ensuit, ont pour résultat de priver les activités de développement de substantiels courants de capitaux. En ce sens, le monde entier est touché par la course aux armements.

13. Il importe également de mentionner la Conférence des Etats parties au Protocole de Genève de 1925 et des autres Etats intéressés, qui a eu lieu à Paris en janvier 1989 et dont la Déclaration finale sera très utile pour faire progresser les négociations de la Conférence du désarmement relatives à la Convention sur les armes chimiques.

14. Le paragraphe 3 de cette déclaration énonce ce qui suit :

> Les Etats participants soulignent la nécessité de conclure à une date rapprochée une Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques, ainsi que sur leur destruction. Cette convention sera universelle, générale et d'application effectivement vérifiable. Elle devrait être de durée illimitée. A cette fin, les Etats participants engagent la Conférence du désarmement de Genève à redoubler d'efforts, de toute urgence, pour résoudre promptement les problèmes qui demeurent et conclure la Convention dans les délais les plus rapprochés.

15. On peut affirmer que cette conférence a remporté deux importants succès :

a) Cent quarante-neuf Etats se sont déclarés favorables à la conclusion d'urgence des travaux de Genève;

b) Les 149 participants ont condamné l'utilisation des armes chimiques, ce qui marquait un progrès pour les négociations de Genève.

16. La conclusion du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga) en août 1985 a été une autre réalisation marquante de la Décennie. Ce traité a établi la deuxième zone exempte d'armes nucléaires dans une région peuplée du monde.

17. Le Gouvernement mexicain, désireux de dresser un bilan critique tant des succès que des échecs dans l'application de la Déclaration, estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif final du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

QATAR

[Original : anglais]
[11 avril 1990]

Le Qatar se réfère à sa note du 25 mai 1989 et déclare que les politiques qui y sont exposées sont celles que le pays ne cesse de poursuivre dans le domaine du désarmement.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[Original : russe]
[8 août 1990]

1. Ces 10 dernières années ont été marquées par les changements les plus profonds, les plus importants et les plus rapides de l'après-guerre. Au début des années 80, la tension internationale, l'hostilité et l'affrontement armé étaient à leur comble, menaçant le monde d'anéantissement. La décennie se termine maintenant sur un processus dynamique de transformation des relations internationales, de passage à un dialogue pacifique, de coopération et de développement concerté fondé sur des valeurs universelles.

2. Dans la deuxième moitié des années 80, de grands changements sont survenus dans le domaine du désarmement, jetant les bases d'un désarmement véritable. Les parties aux négociations sont davantage animées d'un esprit constructif de conciliation ainsi que de la volonté de parvenir à un règlement heureux des problèmes de désarmement. Il est de plus en plus largement admis que, dans le monde actuel, la sécurité ne peut être qu'universelle et égale pour tous et qu'elle doit être réalisée par des moyens politiques. Elle ne peut être garantie que par un équilibre stratégique à un niveau d'armement extrêmement bas (et non l'inverse) et la limitation du potentiel militaire au niveau raisonnablement suffisant pour permettre à chaque partie de se défendre sans lui donner les moyens d'attaquer. Puisqu'on s'accorde à reconnaître le caractère catastrophique et donc inacceptable d'une guerre nucléaire, il faut nécessairement revoir les doctrines militaires.

3. La conclusion et la mise en application du Traité de 1987 entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, qui a marqué le

début d'un véritable désarmement, sont une concrétisation importante de la nouvelle pensée politique dans ce domaine. On fonde aussi de grands espoirs sur la conclusion rapide d'autres négociations capitales portant sur la réduction des armements stratégiques offensifs, sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques et sur les armes classiques en Europe. Les efforts bilatéraux consentis par l'Union soviétique et les Etats-Unis en matière de réduction des armements et, en particulier, les accords conclus par les deux présidents lorsqu'ils se sont rencontrés en juin dernier influent nettement sur tout le processus de désarmement.

4. Les mesures unilatérales prises récemment ou sur le point d'être prises ont également joué un grand rôle. Ainsi, l'Union soviétique réduit considérablement ses troupes et ses armements : durant la période 1989-1991, les forces armées soviétiques seront amputées de 500 000 hommes, 10 000 chars, 8 500 systèmes d'artillerie et 820 avions de combat. En outre, certaines unités sont dorénavant affectées à des fonctions défensives. Plusieurs pays d'Europe orientale ont aussi réduit unilatéralement leurs forces armées. Enfin, le 20 décembre dernier, l'Union soviétique a retiré 500 ogives nucléaires déployées dans des pays parties au Traité de Varsovie; les troupes soviétiques se retirent de Hongrie, de Tchécoslovaquie et de Mongolie.

5. Les initiatives de l'Union soviétique et d'autres pays d'Europe orientale suscitent l'espoir que l'OTAN prendra des mesures correspondantes et renoncera notamment à moderniser une série de vecteurs d'armes nucléaires installés en Europe.

6. A la fin des années 80, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle beaucoup plus important dans les questions de désarmement en devenant pour les Etats une instance de concertation. La RSS d'Ukraine attache une grande importance à l'activité de l'ONU dans ce domaine et s'efforcera de contribuer dûment à ce processus. Elle a appuyé les résolutions adoptées à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale en matière de désarmement et pris une part active à l'élaboration de plusieurs d'entre elles. La délégation ukrainienne est très présente au sein de la Commission du désarmement et d'autres instances qui s'occupent de la question.

7. La RSS d'Ukraine estime que l'opinion publique a un grand rôle à jouer en matière de désarmement. L'Ukraine appuie la Campagne mondiale pour le désarmement et contribue au Fonds d'affectation spéciale correspondant. Ces contributions servent à financer des activités relatives au désarmement dont, l'année dernière, un séminaire international consacré aux mesures multilatérales de renforcement de la confiance et de prévention de la guerre tenu à Kiev. De nombreuses activités sont organisées dans le pays pour appuyer le mouvement pacifiste. Enfin, on applique sur le territoire de l'Ukraine les mesures de confiance prévues dans les accords de Stockholm.

8. La deuxième Décennie du désarmement revêt une grande importance dans la mesure où elle a marqué le début de l'application concrètes des mesures multilatérales de désarmement conclues auparavant et permis d'établir des principes fondamentaux pour l'avenir : il est maintenant acquis qu'il importe de poursuivre les négociations pour réduire encore les armements nucléaires stratégiques et les armes classiques et, après les accords qui devraient bientôt se conclure, d'accélérer les travaux

relatifs à une convention visant à interdire et à éliminer les armes chimiques. Malgré les progrès enregistrés ces derniers temps, il reste à régler des questions épineuses telles que l'interdiction complète de toutes les expériences nucléaires, les garanties de sécurité pour les pays non dotés d'armes nucléaires, la non-prolifération des armes nucléaires, des missiles et techniques connexes, la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix et de coopération et d'autres façons de renforcer la sécurité internationale par le désarmement.

9. La RSS d'Ukraine continuera de contribuer aux efforts visant à résoudre ces problèmes de façon acceptable pour tous. Le 16 juillet 1990, le Soviet suprême a adopté la Déclaration sur la souveraineté de l'Ukraine, où il est dit que la RSS d'Ukraine, en tant qu'acteur à part entière dans les relations internationales, participe activement aux efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales.

10. L'Ukraine juge indispensable d'exploiter au maximum tous les progrès accomplis au cours de la deuxième Décennie du désarmement et de les développer au cours des années 90 dans le cadre de la troisième décennie que l'Assemblée générale proclamera lors de sa quarante-cinquième session afin de donner au processus de désarmement un caractère global, de lui permettre d'englober tous les types d'armements et d'offrir à tous les pays l'occasion de contribuer au renforcement de la sécurité internationale par le désarmement.